

Les élections sociales sont-elles un processus démocratique... ou pas?

LES FAITS

Hier, les libéraux flamands sont partis en guerre contre la façon dont sont organisées les élections sociales. Ils remettent en cause le caractère démocratique de ces élections qui permettent d'élire les représentants syndicaux au sein des conseils d'entreprise, et au sein des comités de prévention et protection au travail. Vincent Van Quickenborne (photo) et Egbert Lachaet se sont fendus d'une tribune dans le «Morgen». Ils y critiquent le vote en tête de liste, l'absence de règles de «genre», et le fait que seules les 3 organisations syndicales sont représentées.

LE DÉCODAGE

Les élections sociales sont bel et bien un processus démocratique... Elles sont soumises à des règles très strictes, et suivent un protocole clairement établi. Les travailleurs sont libres de voter, la participation n'est pas obligatoire. Malgré cela, on constate un taux de participation de près de 70%. «Un beau score, qui est loin d'être atteint aux élections européennes dans beaucoup de pays», note Jean Faniel, directeur au Centre de recherche et d'information socio-politique. Quant à l'absence de quotas pour les femmes, elle n'est pas un argument valable pour qualifier l'élection d'anti-démocratique. Sinon, toutes les élections (politiques) qui ont été menées avant l'instau-

ration du principe de la «tirette» (l'alternance homme-femmes sur les listes) seraient anti-démocratiques. Toutes les élections, donc, avant les années 90'. Ça en fait un paquet...

La FGTB rappelle aussi qu'elle a établi un protocole pour viser un tiers de personnes du même sexe sur les listes.

...mais il faut nuancer. Oui, les élections ne touchent pas tous les travailleurs. «Seuls» 1.679.000 travailleurs sont concernés. Elles ne sont pas organisées dans les entreprises de moins de 50 personnes, et très peu dans le service public. Et ce seuil est en effet un frein à la démocratisation des élections. L'Open VLD réclamerait-il alors des syndicats dans toutes les entreprises?

Etonnant... Par ailleurs, il est vrai que seuls trois syndicats sont représentés (au CPPT). Il faut y ajouter la CNC (les cadres) au conseil d'entreprise. Et au CE, des listes « maison » peuvent être déposées. Des listes maisons qui posent plutôt problème en terme de démocratie: elles sont parfois (souvent?) téléguidées par les employeurs eux-même... Pour les analystes du Crisp, plutôt que de poser problème, le «monopole» dont bénéficient la CSC, la FGTB et la CGSLB est donc justement démocratique. Ce sont les trois organisations reconnues officiellement comme représentatives (l'un des critères légaux est d'être représentée au CNT, et d'avoir au minimum 50.000 membres).

N.B.